

(Direction générale)

Rimouski, 21 avril 2021

Qualité de l'air dans les établissements scolaires du Centre de services scolaire des Phares

Chers parents,

Comme demandé par le ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire des Phares a effectué la prise des mesures du taux de CO₂ dans ses établissements.

Les résultats observés permettent de constater que les niveaux de CO₂ dans les écoles sont satisfaisants et respectent à 96 % le seuil de confort établi par Santé Canada. Lorsque nécessaire, des mesures correctives ont été mises en place immédiatement et un suivi serré est effectué pour contrôler le taux de CO₂.

Pour les établissements avec une ventilation naturelle, les membres du personnel continuent d'appliquer toutes les mesures prescrites et recommandées, comme l'ouverture des fenêtres et des portes, afin d'assurer fréquemment le renouvellement de l'air. Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le centre de service scolaire s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité.

Offrir un environnement sain et sécuritaire pour les élèves et le personnel est une priorité. Soyez assuré que l'application d'un suivi rigoureux concernant la qualité de l'air sera maintenue.

Le Centre de services scolaire des Phares